



Recueil de la législation concernant les aliments pour animaux

Octobre 2020

Ce recueil de législation n'est pas exhaustif, mais réunit les textes législatifs importants pour les établissements du secteur des aliments pour animaux au Luxembourg.

Exigences de base pour la fabrication et la mise en circulation

Ⓒ [Loi du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments pour animaux](#)

■ [Règlement \(CE\) n° 178/2002 du parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires \[et des aliments pour animaux\]](#)

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 178/2002](#)

Enregistrement/Agrément/Production/Mise sur le marché/Utilisation :

■ [Règlement \(CE\) n° 183/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.](#)

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 183/2005](#)

■ [Règlement grand-ducal du 6 mars 2008 fixant certaines modalités d'application du règlement \(CE\) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires et du règlement \(CE\) n° 183/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux et déterminant les sanctions applicables en cas d'infraction aux prescriptions de ces règlements communautaires.](#)

Etiquetage et mise sur le marché d'aliments pour animaux :

■ [Règlement \(CE\) n° 767/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux, \[...\].](#)

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 767/2009](#)

■ [Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant certaines modalités d'application du règlement \(CE\) n° 767/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux et déterminant](#)

les sanctions applicables en cas d'infraction aux prescriptions de ce règlement communautaire.

■ Directive 2008/38/CE de la Commission du 5 mars 2008 établissant une liste des destinations des aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) de la directive 2008/38/CE](#)

Catalogue des matières premières pour aliments des animaux (créé par le Règlement (CE) 767/2009)

■ Règlement (UE) n° 68/2013 de la Commission du 16 janvier 2013 relatif au catalogue des matières premières pour aliments des animaux.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 68/2013](#)

Additifs destinés à l'alimentation animale :

Autorisation

■ Règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 1831/2003](#)

Registre communautaire des additifs autorisés dans l'alimentation des animaux conformément au règlement (CE) n° 1831/2003 :

http://ec.europa.eu/food/food/animalnutrition/feedadditives/registeradditives_en.htm

Teneurs maximales autorisées en oligo-éléments :

■ Règlement (CE) n° 1334/2003 de la Commission du 25 juillet 2003 modifiant les conditions d'autorisation de plusieurs additifs appartenant au groupe des oligo-éléments dans les aliments pour animaux

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 1334/2003](#)

Organismes génétiquement modifiés :

■ Règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 1829/2003](#)

■ Règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive 2001/18/CE.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 1830/2003](#)

Substances indésirables dans les aliments pour animaux :

■ Directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mai 2002 sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux

■ [Lien sur la version consolidée \(règlement intégrant toutes les modifications\) de la Directive 2002/32/CE](#)

Mycotoxines

■ 2006/576/CE : Recommandation de la Commission du 17 août 2006 concernant la présence de déoxynivalénol, de zéaralénone, d'ochratoxine A, des toxines T-2 et HT-2 et de fumonisines dans les produits destinés à l'alimentation animale

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) de la Recommandation 2006/576/CE](#)

Surveillance de substances dont n'existent pas encore de limites légales :

■ 2012/154/UE: Recommandation de la Commission du 15 mars 2012 sur la surveillance de la présence d'alcaloïdes de l'ergot dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires

■ 2013/165/UE: Recommandation de la Commission du 27 mars 2013 concernant la présence de toxines T-2 et HT-2 dans les céréales et les produits à base de céréales

Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) - utilisation de protéines animales transformées dans l'alimentation des animaux

■ Règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 999/2001](#)

■ Règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine [...]

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 1069/2009](#)

Aliments médicamenteux pour animaux

■ Règlement (UE) 2019/4 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux, modifiant le règlement (CE) no 183/2005

Contrôle officiel des aliments pour animaux au Luxembourg

Loi nationale

Ⓢ Loi du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments pour animaux.

Règlement sur les contrôles officiels

■ Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques [...]

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 2017/625](#)

Echantillonnages et analyses

■ Règlement (CE) n° 152/2009 de la Commission du 27 janvier 2009 portant fixation des méthodes d'échantillonnage et d'analyse destinés au contrôle officiel des aliments pour animaux.

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 152/2009](#)

Contrôles renforcés à l'importation

■ [Règlement d'exécution \(UE\) 2019/1793 de la Commission du 22 octobre 2019 relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, mettant en œuvre les règlements \(UE\) 2017/625 et \(CE\) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les règlements \(CE\) no 669/2009, \(UE\) no 884/2014, \(UE\) 2015/175, \(UE\) 2017/186 et \(UE\) 2018/1660 de la Commission](#)

■ [Lien sur la version consolidée \(intégrant toutes les modifications\) du règlement \(CE\) 2019/1793](#)

Contrôles des aliments pour animaux auprès des exploitations agricoles

■ [Règlement grand-ducal du 30 juillet 2015 portant application, au Grand-Duché de Luxembourg, de règles communes relatives](#)

– [aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et](#)

– [au soutien au développement rural](#)

[\[...\]](#)

Trouver toute la législation sur internet :

<http://www.legilux.lu/>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>